

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de paroisse
Jeudi 17 mars 2016, 19h30 à la cure

.....

A 19h35, Dominique Rufener souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Salutations en particulier à Madame Susana Garcia, secrétaire générale de la Fedec et à Monsieur Nicolas Lemmin, architecte conseil de la Fedec. D. Rufener relève que cette assemblée a été valablement convoquée par la presse locale et plus de 1600 convocations ont été envoyées, pour une participation, finalement très faible. Les personnes présentes sont remerciées pour s'être déplacées afin d'apporter leur soutien à la cause défendue ce soir.

Ordre du jour : 1. Souhails de bienvenue
2. Travaux de rénovation de la chapelle de La Sarraz
3. Clôture

Après une présentation remarquablement détaillée montée sur diapos et visualisée sur grand écran sur la situation actuelle de cette chapelle, la parole est donnée aux personnes qui désirent de plus amples renseignements.

Dominique Rufener rappelle que les décisions qui seront prises ce soir sont portées uniquement sur les travaux urgents.

L'assemblée a pour but de décider ce soir le montant qu'elle alloue au Conseil de paroisse pour négocier avec le Conseil d'Etat et les communes.

Les liquidités de la Paroisse, au 31 décembre 2015, avant vérification des comptes, s'élevaient à fr. 145'236.-.

Malgré ce montant non négligeable, la paroisse est considérée comme pauvre.

Madame Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, qui s'occupe de ce dossier attend un geste concret de la paroisse afin de motiver les communes.

Mme Garcia rappelle que les communes sont réticentes, pas seulement pour les problèmes touchant à l'Eglise, mais par des prises de positions récurrentes.

Jean-Claude Huot propose de parler aux Conseils communaux et de s'approcher personnellement des autorités.

Manuel Martins demande si la Fedec ferait un geste financier à l'égard de la paroisse.

Mme Garcia se montre ouverte à soutenir ce projet si besoin.

Mme Garcia rassure les personnes en assurant que beaucoup de démarches sont entreprises de part et d'autre pour mener à bien le projet de notre Eglise de La Sarraz.

Dominique Rufener précise que le terrain de Penthalaz va prendre de la valeur, dans un proche avenir. Il est englobé dans une zone qui fera l'objet d'une nouvelle affectation. Aujourd'hui en zone d'utilité public, il devrait passer en zone constructible à faible densité.

Jean-Paul Pignat souligne que tous les travaux fait bénévolement depuis des années ne sont pas pris en considération, déjà à l'époque les communes étaient réticentes.

L'abbé Nazaire précise que les activités ont augmenté dans cette chapelle non sans déplorer que les abords sont difficiles d'accès lors des enterrements ou grands rassemblements.

Il regrette aussi le manque d'intérêt des paroissiens pour ce lieu de culte. Si la paroisse débloque les fr 40'000.—nécessaire au début des travaux et que les communes ne suivent pas, que faire ???

Dominique Rufener répond que la paroisse ne peut en aucun cas se lancer seule dans ces travaux d'assainissement.

Mme Garcia insiste sur le fait qu'il faut éviter les suites judiciaires qui vont bloquer encore plus les choses.

Elle propose de discuter avec les syndics réticents, le dialogue reste la meilleure manière de faire avancer les choses.

Claude-François Favre demande pourquoi le fonds de réserve des communes ne peut être utilisé ?

Mme Garcia répond que c'est la commune de Cossonay qui gère ce fonds et qu'il est principalement destiné à l'église de Cossonay.

Ce compte est alimenté à raison de fr. 5.—par catholique, moins les déductions faites pour le paiements des charges d'exploitation courantes et les travaux d'entretien courants.

Fred-Alain Muriset remarque que les temples sont beaucoup plus nombreux que les églises catholiques et que leur entretien pose moins de problème.

Claude-François Favre demande quelle solution envisager si tout reste bloqué ?

Mme Garcia répond que cette chapelle est protégée (classe 2), il faudrait aussi voir quel attachement la commune de La Sarraz lui témoigne.

Jean-Claude Huot précise qu'il faut ajouter un alinéa à cette convention comme quoi :

La paroisse débloque les fonds pour autant que les communes aient accepté l'ensemble des travaux de rénovation.

L'assemblée est d'accord pour cette proposition.

Claude-François Favre demande si les communes qui sont d'accord de participer ne pourraient pas influencer favorablement les communes réticentes ?

Marcel Gremion constate qu'il est regrettable que l'on ne puisse pas faire appliquer la loi.

Dominique Rufener procède au vote.

Les personnes qui acceptent la proposition du Conseil de paroisse sont priées de lever la main.

Sur les 14 personnes présentes, 13 acceptent cette proposition, 1 abstention.

Avec un grand soulagement, le Conseil de paroisse prend acte de cette décision et remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

Jean-Paul Pignat reprend la parole pour faire un bref historique de la paroisse, à l'époque il faisait partie des pionniers qui ont lancé la construction de l'église de Cossonay. A ce moment-là, les communes mettaient déjà les pieds contre le mur à cause des dépenses.

Piotr Kawecki et Dominique Rufener remettent à Mme Garcia quelques fleurs et des bouteilles de vin à M. Lemmin en remerciements pour nous avoir accordé un peu de leur temps.

L'assemblée se termine à 20h45.

Une petite collation est servie à l'issue de nos délibérations.

La secrétaire
Nicole Favrat